



## L'UNSA AVEC VOUS À VOS CÔTÉS



A L'UNSA  
ON S'OCCUPE DE MOI!



### AU SOMMAIRE :

- 1/DÉCLARATION UNSA AU CSE DE SEPTEMBRE
- 2/ LES INSPECTIONS DE SITES EFS IDF PAR LES MEMBRES DE LA CSSCT  
(commission santé/sécurité/conditions de travail)
- 3/MONÉTISATION DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET)
- 4/ QR CODE INSPECTIONS DE SITES

Site internet: [efs.unsa.org](http://efs.unsa.org)

Livret UNSA



# 1/DÉCLARATION UNSA AU CSE DE SEPTEMBRE

Ce CSE marque une transition importante pour notre région Île-de-France, **avec le départ de Monsieur Noël, ancien directeur régional** et président de ce comité. Bien qu'il ne soit pas présent aujourd'hui, nous souhaitons adresser quelques mots à son sujet, et partager notre regard sur la période qu'il a dirigée.

Monsieur Noël a quitté notre belle région pour rejoindre l'EFS HFNO. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions... et surtout, bon courage aux salariés qu'il accompagnera désormais.

**Sous sa direction, l'Île-de-France a connu en 2024 plusieurs records :**

**94 démissions**

**20 licenciements**

**Un taux d'accès à la formation de 63.7%, en recul de 20% par rapport à 2023**

**3 maladies professionnelles de type RPS (risques psycho sociaux = dépression, Burn out...)**

**Et un règlement intérieur qui prévoit jusqu'à 20 jours de mise à pied, là où les autres régions plafonnent à 10.**

**Un palmarès que nous espérons ne pas voir exporté vers le Nord.**

Sur le plan économique, les chiffres invitent également à la réflexion : Le coût du plasma en 2024 s'élève à 225 €/litre, pour une revente au LFB à 140 €/litre, soit une perte nette de 85 € par litre.

**Et pourtant, la nouvelle cible pour l'IDF est fixée à 25 500 plasmaphérèses, contre 17 000 réalisées en 2024. L'ambition est là, les moyens... un peu moins.**

Nous aurions aimé pouvoir dire que Monsieur Noël allait nous manquer.

En tant que personne, nous reconnaissions en lui quelqu'un de réfléchi, d'assuré et de déterminé.

Mais en tant que directeur, nous ne pouvons ignorer la dégradation des conditions de travail, l'absence de dialogue social constructif, et des décisions qui ont laissé les salariés sans voix... et parfois sans eau.

Car oui, les fontaines d'eau potable ont été supprimées.

**Certes, l'eau du robinet reste techniquement potable, et chacun est libre d'apporter sa propre bouteille, c'est, nous a-t-on dit, un choix personnel.**

Lors de la réunion de la CSSCT en juin 2025, l'inspectrice du travail d'Ivry a rappelé que l'employeur doit garantir l'accès à l'eau potable, et que ce sujet mérite d'être traité sérieusement.

**Mais pour beaucoup de salariés, ce n'est pas un choix, c'est une contrainte.**

Et lorsque nous avons tenté d'alerter la direction sur ce sujet, cela a été perçu comme un détail, là où nous voyions un symbole : celui d'un quotidien qui se dégrade, goutte après goutte.

Nous espérons que dans sa nouvelle région, Monsieur Noël saura voir les salariés autrement que comme des chiffres, et qu'il construira un dialogue social apaisé, sans suspicion ni sanction.

Nous lui souhaitons sincèrement une bonne continuation, et espérons que cette nouvelle étape sera l'occasion d'un nouveau départ... pour lui, et pour les équipes qu'il rejoint.



## **2/LES INSPECTIONS DE SITES EFS IDF PAR LES MEMBRES DE LA CSSCT (commission santé/sécurité/conditions de travail)**

### **Vos élus veillent à vos conditions de travail**

Les sites de l'EFS IDF sont inspectés par vos élus, membres de la CSSCT, 1 fois tous les 2 ans.

Ces visites permettent d'identifier les dysfonctionnements, les non-conformités réglementaires, les problèmes de sécurité, les manquements à la convention collective et aux accords en vigueur...

**Vous recevrez régulièrement ces comptes rendus (CR), en pièce jointe de votre communication syndicale mensuelle UNSA.**

**Chaque compte rendu (CR) d'inspection de site mentionne :**

- La date de l'inspection, le nom du ou des élus ayant réalisé la visite, le nom du ou des responsables de site/encadrement présents, la date de réponse de la direction.
- Les constats relevés par le(s) membre(s) de la CSSCT lors des inspections.
- Les réponses de la direction pour chaque point nécessitant une action.
- Les interventions prévues, accompagnées de leur date de réalisation (lorsqu'elle est communiquée ou réalisée).

Par protection des données personnelles, les organigrammes ne sont pas communiqués dans les comptes rendus que nous vous transmettons en pièce jointe. Toutefois, ils sont présents dans le CR affiché sur les sites respectifs concernés par l'inspection CSSCT.

### **You pouvez contribuer !**

Vos remarques, anonymes ou non, sont les bienvenues pour signaler des problèmes sur votre site. Nous vous encourageons à participer afin d'améliorer collectivement vos conditions de travail.

## **3/MONÉTISATION DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET)**

**APPLICABLE À PARTIR DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE:**

Tout salarié titulaire d'un CET peut demander l'utilisation sous forme de complément de rémunération des droits versés sur le CET.

**La monétisation des repos épargnés dans son CET est possible dès lors que les droits versés au CET équivalent à un minimum de 5 jours de congés (correspondant à 35 heures pour un salarié à plein temps).**

**Elle est limitée à 5 jours par an (correspondant à 35 heures pour un salarié à plein temps). Le salarié qui choisit de liquider sous forme monétaire une partie des droits acquis sur le CET n'a pas à justifier de motif particulier.**

**La demande du salarié se fait à l'occasion d'une campagne annuelle initiée par l'EFS.**

En cas de difficulté, le salarié peut se rapprocher de la direction RH de l'Etablissement pour une demande ponctuelle.

Les jours de repos affectés sur un CET qui font l'objet d'une monétisation sont rémunérés au salarié sur la base du salaire en vigueur au moment du paiement à l'exception de tous les éléments variables.

Les droits versés au salarié dans le cadre de cette liquidation sont soumis au même régime social et fiscal que le salaire.

## 4/ QR CODE INSPECTIONS DE SITES

Les comptes rendus des inspections CSSCT réalisées en 2024 sur les sites concernés sont affichés localement, et désormais accessibles via les QR codes ci-dessous.



CR CSSCT R.DEBRÉ



CR CSSCT POISSY



CR CSSCT AVICENNE



CR CSSCT BEAUJON



CR CSSCT RUNGIS



CR VERSAILLES NOV 24



CR CSSCT IVRY



CR CSSCT LARIB.



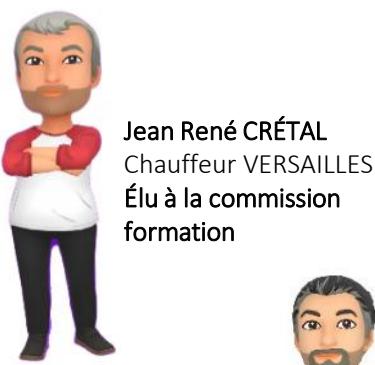
CR CSSCT PONTOISE



CR CSSCT PITIÉ SALP.

D'autres comptes rendus seront ajoutés régulièrement dans notre communication, au fil des prochaines inspections.

# Voici vos représentants du personnel que vous pouvez solliciter :



## Vos DS de sites :

**Versailles** : Jean René CRETAL   **Avicenne** : Fabienne BIREN   **Trinité/Crozatier/Saint Louis**: Blandine MIGNEN  
**Pontoise** : Laetitia SOLER   **Ivry sur Seine** : Fouzi ZITOUNI   **HEGP/Necker/Béclère** : Muriel TOURNIER BEDOUET  
**Bichat/Beaujon** : Atila BAYRAKTAR   **Debré/Lariboisière/Tenon** : Séverine DRAPIER   **Rungis** : Alexia DINIZ  
**Mondor/Créteil** : Peggy GIRARD   **Melun/Évry** : Sophie LESOURD

**Mail DS:** [unsa.idfr@gmail.com](mailto:unsa.idfr@gmail.com)

**Vos délégués syndicaux UNSA IDF** : Fabienne BIREN : 06.63.18.56.37 Mail : [fabiren3@gmail.com](mailto:fabiren3@gmail.com)

Atila BAYRAKTAR : 06.16.22.57.18 Mail : [bath06@hotmail.fr](mailto:bath06@hotmail.fr)